

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Un adolescent inculpé pour viol sur mineure de 3 ans

Esaïe NDILOROU
Lambaréné/Gabon

UN jeune homme, L.D.K., âgé de 16 ans, vient d'être placé en détention à la prison civile de Lambaréné pour présomption du crime de viol sur mineure de moins de 15 ans.

Des sources concordantes font état de ce que le mis en cause et son petit frère A.R.K., âgé de 12 ans, dorment dans la même chambre que la petite O.K.R., âgée de 3 ans. Le grand frère profiterait des heures tardives de la nuit pour agresser sexuellement la petite innocente. Les mêmes sources précisent que le pot aux roses a été découvert quand la maman de la fillette, qui est séparée du père de O.K.R., est venue chercher cette dernière au domicile de son ex-compagnon, pour l'amener au Centre hospitalier régional Georges Rawiri de Lambaréné (CHRGRL) parce qu'elle faisait de la fièvre. Pendant la consultation, le médecin découvre que la gamine n'est plus vierge. "O.K.R. a déjà

perdu son hymen. Il y a bien eu pénétration. Il y a une zone d'écchymoses au niveau supérieur des grandes lèvres, qui sur le plan chirurgical présente une défloraison suite à un acte de viol", tel est l'expertise du praticien. Sur ces entrefaites, la mère de famille, éccœurée, saisit la brigade des mœurs du commissariat central de police de Lambaréné afin que justice soit rendue à son enfant.

L.D.K. et A.R.K. sont aussitôt arrêtés et placés en garde à vue pour des nécessités d'enquête. Lors de l'interrogatoire, le grand frère nie catégoriquement les faits. Sauf que son petit frère, qui ne se reproche de rien dans cette histoire, décide de collaborer avec les enquêteurs en enfonçant son aîné. "Nous dormons tous les trois dans la même chambre qui n'a pas de lumière. De temps en temps, la petite pleure la nuit. Et quand je cherche à comprendre ce qui se passe, je constate que mon grand

frère est en train de lui faire l'amour", déclare sans ambages A.R.K. Avec un tel témoignage et les résultats du certificat médical qui l'accablent, L.D.K. passe finalement aux aveux aussi bien en enquête préliminaire que devant le parquet de la République de Lambaréné. Inculpé du crime de viol sur mineure de moins de 15 ans, il est aussitôt placé en détention. En attendant son procès.

Photo: Esaïe NDILOROU/L'Union



L'enquête a été confiée au commissariat de police de Lambaréné.

MINISTRE DES TRANSPORTS,
DE L'EQUIPEMENT, DES INFRASTRUCTURES
ET DE L'HABITAT

CABINET DU MINISTRE

N° 4535 /MTEIH/CAB-M



COMMUNIQUE

Suite à l'AVIS D'APPEL A CANDIDATURE portant sur le **Recrutement du personnel d'encadrement du FONDS AUTONOME NATIONAL D'ENTRETIEN ROUTIER (FANER)**, publié le 19 octobre 2020, le Ministre des Transports, de l'Équipement, des Infrastructures et de l'Habitat informe les différents postulants à cette candidature, qu'un délai supplémentaire leur est accordé jusqu'au **16 novembre 2020 à 15h00** pour le dépôt de leur dossier de candidature à l'adresse suivante :

Cabinet A.I.C Capital Humain, situé Immeuble Air France au 5^{ème} Etage. BP. : 805 – Libreville. Téléphone 065.95.52.81 – email : recrutement@aic-ch.com pour toutes informations.

Fait à Libreville, le 05 NOV. 2020

Le Ministre des Transports, de l'Équipement,
des Infrastructures et de l'Habitat


Léon Arnel BOUNDA BALONZI
LE MINISTRE